

Décision du Maire N° 25 – 09 portant sur le bail professionnel avec le Docteur MAALOUF Farid – maison médicale

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°24-33 en date du 27 mai 2024 portant fixation du loyer d'un cabinet à la maison médicale,

Considérant que la commune est propriétaire de la maison médicale sise 138 Rue des Gravières – 120 Parc Simone Veil à Pougues les Eaux,

Considérant que le Docteur MAALOUF Farid souhaite louer un cabinet au sein de cette maison médicale pour y exercer sa profession de médecin cardiologue,

Considérant le projet de bail professionnel,

DECIDE

1° d'approuver le bail professionnel avec le Docteur MAALOUF Farid d'une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2025 portant sur la location de locaux de la maison médicale pour y exercer la profession de médecin cardiologue, pour un montant mensuel de loyer charges comprises de 505€ (475€ de loyer et 30€ de charges),

2° de signer le bail professionnel.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 13 juin 2025

P/Le Maire empêché et par délégation,
Le premier Adjoint,

Gilles BERTRAND

